



Gage de fiabilité

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE A A INTEGRER AU DOSSIER AMIANTE - PARTIES PRIVATIVES

Article R.1334-20 du Code de la Santé Publique
Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A
contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

PROGRAMME 19080012

12 PLACE DE LA PIECE DE L'ETANG

0012

77310 SAINT FARGEAU PONTHIERRY



Rapport N° : 19080012

03/01/2018

1/13

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	12 PLACE DE LA PIECE DE L'ETANG 77310 SAINT FARGEAU PONTHIERRY
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :	R+1	Porte :	0012
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	ESSONNE HABITAT 2 Allée Eugène Mouchot 91131 RIS ORANGIS

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	ESSONNE HABITAT	Documents remis :	
Adresse :	2 Allée Eugène Mouchot 91131 RIS ORANGIS	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	ESSONNE HABITAT 19080012	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Le repérage a été réalisé le :	03/01/2018	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Yoann IMBERT	Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
N° certificat :	17-1019	Adresse assurance :	Direction Opérations Entreprises 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
Date d'obtention :	22/11/2017	N° de contrat d'assurance :	55949690
Organisme certificateur :	ABCIDIA Domaine de Saint Paul - Bat A6 102 route de Limours - 78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	Date de validité :	31/12/2018

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 23/01/2018

Cabinet : SERVEX PARIS

Nom du responsable : **Corinne ROSSIGNOL**Nom du diagnostiqueur : **Yoann IMBERT**

Rapport N° : 19080012

03/01/2018

2/13

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C\ SOMMAIRE	2
D\ CONCLUSIONS	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante	5
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	9
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS.....	10
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	11
ATTESTATION(S).....	11
CERTIFICAT DE COMPETENCES	13

Rapport N° : 19080012

03/01/2018

3/13

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	EVALUATION	RESULTAT
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

(Voir ci-dessous obligations réglementaires)

Liste des locaux non visités et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

Rapport N° : 19080012

03/01/2018

4/13

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-5 du Code de la Santé Publique)

« Les propriétaires des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation constituent, conservent et actualisent un dossier intitulé " dossier amiante – parties privatives " comprenant les informations et documents suivants :

1. Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante
2. Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrément, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en œuvre.

Le dossier amiante – parties privatives mentionné au I de l'article R. 1334-29-4 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier amiante – parties privatives à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (**Art R.1334-20**)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Rapport N° : 19080012

03/01/2018

5/13

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au chapitre E \ programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

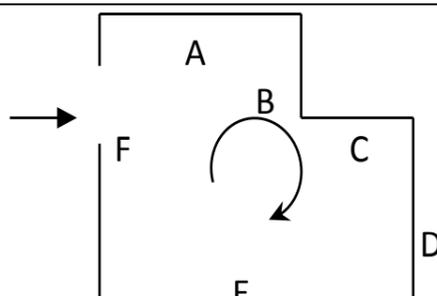
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT



Gage de fiabilité

H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE	VISITE
Entrée	R+1		OUI
Placard 1	R+1		OUI
Cuisine	R+1		OUI
Séjour	R+1		OUI
Débarras	R+1		OUI
Couloir	R+1		OUI
WC	R+1		OUI
Salle de bains	R+1		OUI
	R+1		OUI
Chambre 1	R+1		OUI
Chambre 2	R+1		OUI

Rapport N° : 19080012

03/01/2018

7/13

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Entrée					Sol souple	Peinture			
Placard 1					Sol souple	Peinture			
Cuisine					Sol souple	Peinture			
Séjour					Sol souple	Peinture			
Débarras					Sol souple	Peinture			
Couloir					Sol souple	Peinture			
WC					Sol souple	Peinture			
Salle de bains					Sol souple	Peinture			
Chambre 1					Sol souple	Peinture			
Chambre 2					Sol souple	Peinture			

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

Rapport N° : 19080012

03/01/2018

8/13

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LEGENDE		
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

Rapport N° : 19080012

03/01/2018

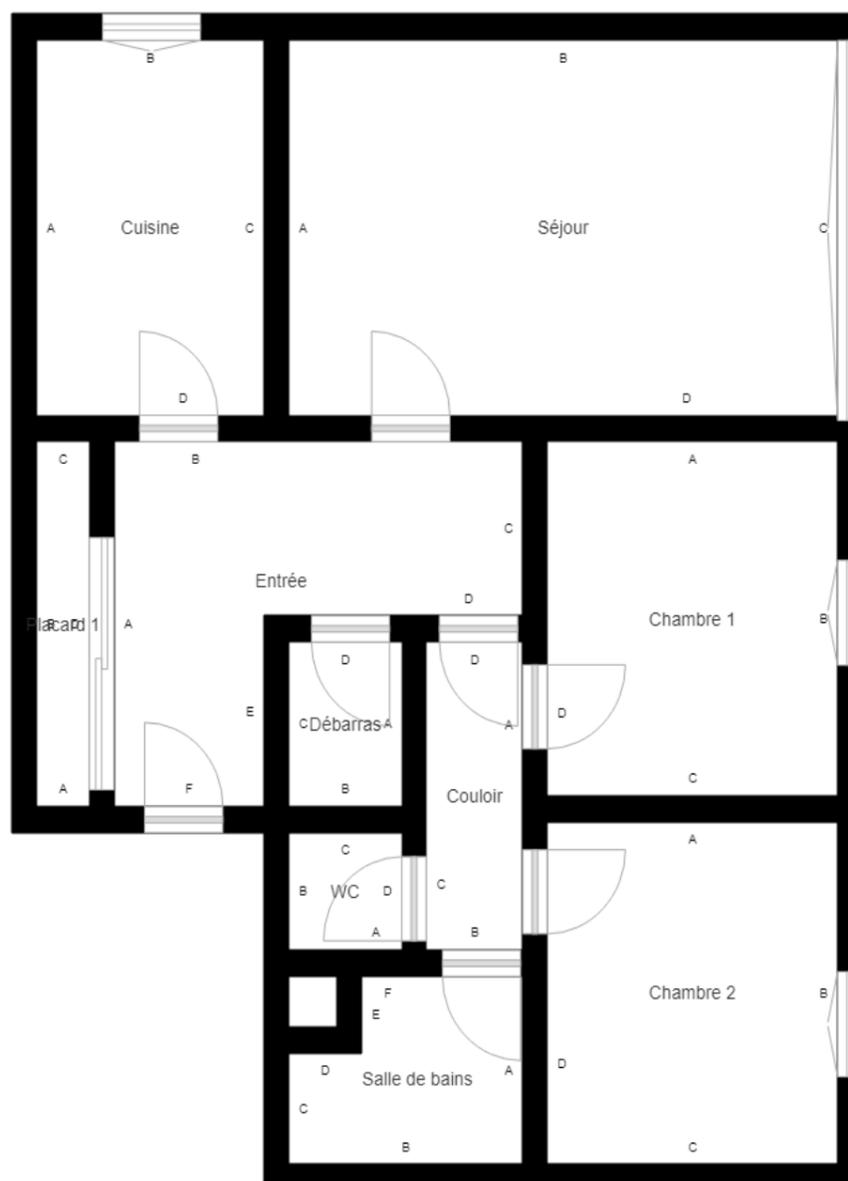
9/13

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690

ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS



- Murs périphériques / Plaques de plâtre
- Murs Bois
- Murs Brique
- Murs Béton brut
- Cloisons Plaques de plâtre
- Murs carreaux de plâtre
- Murs Béton / Enduit
- Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
- Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
- Torchis
- Murs Amiantés
- Murs Brique / Enduit
- Murs Brique plâtrière

- Prélèvements de sol amiantés
- Prélèvements de sol non amiantés
- Prélèvements de plafonds amiantés
- Prélèvements de plafonds non amiantés
- Prélèvements de murs amiantés
- Prélèvements de murs non amiantés
- Autres types de prélèvements amiantés
- Autres types de prélèvements non amiantés

Rapport N° : 19080012

03/01/2018

10/13

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

néant

Rapport N° : 19080012

03/01/2018

11/13

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI
Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr
Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

ATTESTATION(S)



ALLIANZ IARD
Direction Opérations Entreprises
Case courrier 8 10 33
50 Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

Sarl SERVEX
2 RUE TRAVERSIERE
78580 LES ALLUETS LE ROI

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55949690 qui a pris effet le 01/01/2016.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
 - Le constat des Risques d'exposition au plomb
 - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
 - Dossier technique amiante
 - Etat de l'installation intérieure d'électricité et de gaz
 - Présence de termites et autres insectes xylophages
 - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
 - Etat des risques naturels et technologiques
 - Message Loi Carrez
 - Message Loi Route
 - Contrôle des installations d'Assainissement NON Collectif
 - Calcul des millèmes de copropriété
 - Diagnostic Radon
 - Thermographie des bâtiments
 - Loi S.F.U.
 - Certificat des travaux de réhabilitations
 - Etat du dispositif de sécurité des piscines
 - Certificat de logement décent
 - Etat des lieux locaux
 - Diagnostic accessibilité handicapés
 - Infiltration
 - Certificat aux normes de surface et d'habitabilité et Prêt à Taux Zero
 - Etat descriptif de division
 - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
 - Présence de champignons lignivores
 - Repérage d'amiante sur surfaces bitumées ou enrobées
 - Mesures d'empoussièrément amiante
 - Formation en rapport avec les activités décrites au contrat (représentant moins de 10% du chiffre d'affaires)
 - Relevé de côtes et de plan de l'existant,
 - Analyse Thermique à l'exclusion de toutes recommandations, préconisations et/ou chiffrages détaillés
 - Sécurité Incendie (représentant moins de 10% du chiffre d'affaires)
 - Prise de mesure
 - Diagnostic Plomb dans l'eau
 - Contrôle Thermographique

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2016 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 12/12/2017

Pour la compagnie,

Estelle CHAZAUD – DELABUXIERE



Rapport N° : 19080012

03/01/2018

12/13

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

CERTIFICAT DE COMPETENCES



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

IMBERT Yoann
sous le numéro 17-1019

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- Amiante sans mention** Prise d'effet : 22/11/2017 Validité : 21/11/2022
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Gaz** Prise d'effet : 13/10/2017 Validité : 12/10/2022
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.
- CREP** Prise d'effet : 13/10/2017 Validité : 12/10/2022
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011.
- Termites** Prise d'effet : 13/10/2017 Validité : 12/10/2022
Zone d'intervention : France métropolitaine
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011.
- Electricité** Prise d'effet : 22/11/2017 Validité : 21/11/2022
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009.



Rapport N° : 19080012

03/01/2018

13/13

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI
Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr
Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690